

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025****N°DCM-2025-005****OBJET :****PERSONNEL****Pôle administratif**Création d'un emploi temporaire
d'assistant Ressources Humaines
17,50/35^{ème} du 2 décembre 2024
au 31 janvier 2025Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq le vingt janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 14 janvier 2025, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Étaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD -
Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON -
M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN
- Mme BROCHARD - Mme COUTURIER - Mme FETTET-RICHONNIER -
M. DECOMBLE - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY -
M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

M. DI CARLO représenté par M. JACQUARD - Mme BUJALANCE
MERLIN représentée par Mme ROBIN - M. GINDRE représenté par
M. PERREAULT - M. POCHON représenté par M. MARTINON -
M. DUPUPET représenté par M. MORIN - Melle ROUSSEL représentée
par Mme BIAJOUX - M. JANNET représenté par Mme D'ALMEIDA.

Absent : néant.

Madame Stéphanie COUTURIER est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu l'article L.332-23-1 du Code Général de la Fonction Publique qui prévoit que les collectivités territoriales peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois ;

Considérant que l'emploi d'assistant en Ressources Humaines est vacant depuis le 1^{er} décembre 2024, et que l'intégration d'un nouvel agent par voie de mutation étant prévue au 1^{er} février 2025 ;

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour) :

DEICIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité dans le service administratif des Ressources Humaines, aux conditions suivantes :

Emploi	Quotité hebdomadaire	Rémunération	Durée
Catégorie C Adjoint administratif	17,50/35 ^{ème}	Échelle indiciaire des adjoints administratifs (IB 367)	Du 2 décembre 2024 au 31 janvier 2025

Ainsi délibéré le 20 janvier 2025

Le Maire,
Patrick MATHIAS

Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le : 04 FEV. 2025

Et dépôt en Préfecture

Le : 04 FEV. 2025



Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.